
Jour de séance 6

le mercredi 28 novembre 2018

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Gallant, c.r. :

3, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;

par M^{me} LeBlanc :

4, *Loi modifiant la Loi de 2009 sur l'équité salariale* ;

par M. LePage :

5, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 16 portant que, le mardi 11 décembre 2018, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 29 novembre 2018, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 7, 6 et 10.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 2 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire*

NB, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'Assemblée reprend le débat sur le sous-amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du contrôleur du
financement politique pour 2016

(27 novembre 2018).